



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Promulgation du règlement numéro 386

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nadia Sheink, directrice générale, secrétaire trésorière de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

*Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 19 avril 2021 le règlement **no 386** décrétant une dépense et un emprunt de 2 084 000\$ pour les travaux de la mise aux normes de l'approvisionnement et du traitement d'eau potable existants de la municipalité.*

Que ce règlement à été approuvé par le ministère des Affaires municipales le 17 mai 2021.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce 20^e jour de mai de l'an deux mille vingt et un

Nadia Sheink, directrice générale, secrétaire-trésorière